



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE
DE LA COUR D'APPEL DE BASSE-TERRE**

16 janvier 2026

REQUISITIONS DU PROCUREUR GENERAL

ERIC MAUREL

Monsieur le préfet

Monsieur le ministre

Mesdames les représentantes des présidents du Conseil régional
et du Conseil départemental

Monsieur le Maire de Basse-Terre

Mon général COMGEND de Guadeloupe

Monsieur le directeur territorial de la police nationale,

Mon Colonel COMGEND de St Barthélémy et St Martin

que nous remercions d'avoir fait le voyage, nous y sommes sensibles

Mon colonel représentant l'Amiral commandant la zone de défense,

Mesdames et messieurs les élus, madame la maire de Saint Claude

Mesdames et monsieur les chefs de juridiction

de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre

Avec une attention toute particulière pour Madame ROUCHOUSE
qui a accepté d'assurer l'intérim
du procureur de la République de Basse-Terre.

Chacun sait
que le ministère avait reconnu ses qualités professionnelles
pour la proposer à une nomination
comme procureure de la République à Basse-Terre
et que seule
une jurisprudence du Conseil supérieur de la magistrature,
relative aux nominations en Outre-mer dans la même cour d'appel,
ne lui a pas permis de bénéficier de cette nomination.

Pour ma part, connaissant ses qualités,
je lui ai renouvelé ma confiance pour assurer l'intérim
jusqu'à la nomination d'un nouveau procureur
et je lui suis reconnaissant d'avoir accepté de conserver
la barre d'un navire et d'un équipage qui sont dans la tempête.
Elle sait qu'elle a tout mon soutien.

Monsieur le président du tribunal administratif,
Monsieur le procureur financier,
Mesdames et monsieur les présidents et vice-présidentes des conseils
des prud'hommes

Mesdames et messieurs les directeurs ou leurs représentants des services déconcentrés de l'Etat,

du Rectorat, Monsieur le président de l'Université

Madame la coordonnatrice territoriale du Secrétariat général

Madame la directrice déléguée à l'administration régionale

Madame le bâtonnier, mesdames et messieurs les avocats
que nous sommes heureux de voir aussi nombreux, comme l'an passé.

Permettez-moi d'évoquer la mémoire de vos confrères et consœurs décédés en 2025

Me Eric PAYEN,

le bâtonnier Fred HERMANTIN,

Me Gautier BORDELAIS,

Me Céline MAYET

et de partager votre peine.

Mesdames et messieurs, autorités civiles, militaires et religieuses

Mesdames et messieurs les auxiliaires de justice, officiers publics ministériels, experts,

représentants du secteur associatif

pour la première fois, mesdames et messieurs les membres du comité des usagers

mesdames et messieurs pris en vos grades et qualités

Monsieur le directeur de greffe, Mesdames et messieurs les greffiers,

Chers collègues,

Historique.

L'année 2025 aura été et restera historique.

Combien d'heures de travail, combien de réunions,
combien de notes et de mémoires, combien de voyages à Paris,
combien de moments rares et passagers de découragements ?

Mais le travail entrepris et réalisé avec monsieur le premier président
pour le bien commun de cette cour d'appel,
de la Guadeloupe, Saint Barthélémy et Saint Martin,
aura été écouté, entendu, reconnu.

Nous sommes fiers de ce que nos équipes,
dont le Service Administratif Régional,
nos secrétaires généraux, messieurs MOSSER et SCHUSTER,
nos cheffes cabinet et chargées de mission nous ont permis de réaliser.

Car des chantiers, il y en eut beaucoup
et nous ne pourrons pas tous les évoquer aujourd'hui,
mais certains ont une dimension historique.

Un tribunal judiciaire à Saint Martin

Dès nos prises de fonctions respectives, ce fut pour nous une évidence.

Aussi, avec monsieur le premier président,
nous avons défendu, deux années durant,
qu'il fallait faire évoluer le tribunal de proximité de Saint Martin
vers un tribunal judiciaire.

Cela en avait fait sourire beaucoup, un peu moqueurs.

Avec monsieur le premier président,
nous étions animés par l'idée que les principes fondamentaux
d'égalité devant la loi et d'égalité dans l'accès à la Justice
commandaient une telle évolution.

L'institution judiciaire n'avait pas accompagné
l'évolution institutionnelle des îles du Nord.

Elle s'était adaptée,
mais avec la création d'une préfecture de plein exercice
et d'un commandement de gendarmerie ad hoc,

la présence de chefs de juridictions,
à la tête d'un tribunal de plein exercice s'imposait.
En outre, le fonctionnement quotidien de la justice révélait que
pour certains contentieux des injustices étaient faites aux habitants
de ces territoires
dont le juge naturel était situé à plus de trois cents kilomètres,
avec un temps et un coût de trajet
qui rendaient illusoire leur présence devant ce juge.

Nous n'avons jamais renoncé.
Avec le soutien des présidents et des parlementaires
de ces collectivités,
nous y sommes parvenus.

Un Guadeloupéen nous a accompagné dans nos démarches
et nous l'en remercions vivement,
monsieur Anthony BROUSSILLON,
conseiller Outre-mers de monsieur le Ministre de la Justice.

Et finalement, il n'aura fallu que deux ans
pour que monsieur DARMANIN,
ministre de la justice, Garde des sceaux,
annonce la création d'un tribunal judiciaire à Saint Martin.

C'est historique.

Et monsieur le ministre l'a souligné,

C'est la toute première création d'un tribunal judiciaire depuis 1967.

C'est un message fort pour les Outre-mers.

C'est aussi un message fort pour la Guadeloupe.

Cela n'a pas toujours été bien entendu et compris en Guadeloupe.

Car Saint Martin, c'est loin.

Mais en réalité :

- cela signifie d'abord
que l'on offre aux habitants de Saint Barthélémy et Saint Martin
un service public de la justice adapté aux besoins des populations
de ces territoires.
- Il y aura un président et un procureur de la République,
interlocuteurs indispensables du préfet,
des présidents des deux collectivités, du Comgend.
- Et, on le sait, la création de ce tribunal
s'accompagne de la création d'une maison d'arrêt de 60 places.

- Autrement dit,
il en résultera moins d'incarcérations des habitants de ces îles
dans les établissements pénitentiaires de Guadeloupe,
ce qui sera un des moyens,
pour lutter contre la surpopulation carcérale en Guadeloupe.
- Cela signifie, ensuite,
que les moyens du tribunal judiciaire de Basse-Terre
sont maintenus
et
par voie de conséquence
que l'offre de justice pour les habitants de la Basse-Terre
est significativement renforcée et améliorée.
La présidente, la juge d'instruction,
la juge de l'application des peines,
la juge en charge des audiences de règlement amiable,
le procureur de la République et les substituts
n'auront plus à intervenir à Marigot et Gustavia.
Ces effectifs seront pleinement et exclusivement dédiés
à la Basse-Terre.

La cour d'appel de Basse-Terre qui est la deuxième des Outre-mers,
au regard de son activité,
prend une importance nouvelle, avec des moyens renforcés,
un budget accru.

Mais nos élus, parlementaires et conseillers régionaux et généraux, maires,

doivent l'entendre :

la cour d'appel de Basse-Terre monte en puissance.

Et cela aussi c'est historique.

Pour le parquet général cela impliquait une adaptation de la politique pénale aux réalités locales.

Faire évoluer la politique pénale

L'évolution de la criminalité organisée, des trafics de stupéfiants, d'armes, de tabac, la hausse exponentielle et effarante des homicides et tentatives d'homicides, des vols à main armée, extorsions criminelles, de la violence sous toute ces formes, dont la violence faite aux femmes, dont les viols et agressions sexuelles, justifiaient une réflexion sur la politique pénale mise en œuvre depuis des années et dans ce ressort.

Elle était caractérisée par un recours massif à la correctionnalisation. Pratique d'une légalité contestable, critiquée lors des travaux parlementaires et condamnée par le législateur lorsqu'il a institué les cours criminelles départementales.

Et pourtant, en Guadeloupe, tout le monde se satisfaisait de cette pratique qui est une atteinte au principe d'égalité devant la loi et d'égalité d'accès à la justice.

- 100 % des vols à main armée (sans mort d'homme bien sûr) étaient correctionnalisés et étaient souvent jugés en comparution immédiate
- la majorité des viols sans circonstance aggravante était correctionnalisée,
- la majorité des tentatives de meurtre sans blessure grave était correctionnalisée.

Certes,

cette pratique qui permettait de maintenir à l'équilibre

les 5 cabinets d'instruction de ce ressort

lourdement chargés et en nombre insuffisant.

L'avenir semble s'annoncer meilleur.

Pratique qui venait alourdir l'activité des juridictions correctionnelles.

Pratique qui faisait qu'une femme violée dans l'Hexagone,
sans circonstance juridique particulière,
voyait son affaire jugée par une cour criminelle,
et
en Guadeloupe,
en contradiction évidente
avec le souhait des associations de défense des droits des femmes,
en contradiction avec la volonté du Parlement
et celle du Gouvernement,
elle était jugée par un tribunal correctionnel.

Pratique qui faisait que la victime d'une tentative de féminicide,
sans blessures et incapacité importantes,
pouvait, au gré de choix abscons,
être convoquée en urgence
dans le cadre d'une comparution immédiate.

Je suis, en tant que procureur général,
responsable de la déclinaison des politiques publiques pénales
dans le ressort de cette cour d'appel,
de leur adaptation au contexte et aux réalités locales
et
à ce titre responsable en matière judiciaire
de la continuité de la République sur les trois territoires concernés.

En tant que procureur général,
la loi me donne pour mission de veiller au respect
de l'égalité du citoyen devant la loi et dans l'accès à la justice.

Nous ne répondions plus à ces exigences en matière criminelle.
Cette correctionnalisation massive,
confrontée au principe d'Egalité,
devenait intolérable, inacceptable.

Que n'ai-je provoqué comme réactions
au sein de l'institution judiciaire.
Etonnamment,
on m'objectait des arguments de gestion des flux,
quand je soutenais des arguments sur la qualité de la justice
qui devait être rendue aux Guadeloupéens.

Quelles qu'aient pu être les résistances internes,
et elles étaient fortes,
après concertation et une longue réflexion sur les conséquences
de ma décision,
j'ai donné pour instructions aux procureurs de la République
de réduire significativement le recours à la correctionnalisation.

Car, les articles de presse récemment publiés restent ancrés
sur des réalités obsolètes.

Nous ne sommes plus au 2^e rang national pour la criminalité de sang,
meurtres et assassinats,
mais bien,
et ce depuis plusieurs mois, au 1^{er} rang.
Triste et dramatique classement.

En l'état des remontées qui m'ont été faites et qui restent à parfaire,

En 2025, Guadeloupe, Saint Barthélémy et Saint Martin réunis ce fut :

- 52 assassinats et meurtres – soit 1 homicide par semaine,
- 260 tentatives d'homicides
- 20 à 25 % des homicides et tentatives d'homicides étaient liées au narcobanditisme,
- 580 vols à main armée – dont 77 % avec arme à feu

Ce à quoi s'ajoutent près de 300 viols.

Soit, pour l'autorité judiciaire :

- 4 crimes par jours toutes qualifications confondues, et s'agissant de l'activité judiciaire,
- plus de 1 500 procédures criminelles enregistrées par les deux parquets du ressort.

Je tiens ici à souligner le travail accompli,
jour et nuit,
par les substituts des trois sites judiciaires,
la vice-procureure, souvent seule, de Saint Martin,
les substituts, vice-procureurs, procureurs adjoints
de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre,
la seule substitute placée,
magistrats auxquels je rends hommage
pour leur engagement sans faille,
leur sens du service public de la justice, leur courage.

Hommage qui concerne bien entendu les deux procureurs.

Chacun connaît l'engagement sans faille de Madame CALBO,
procureure de la République à Pointe-à-Pitre
et qui a sous son autorité le parquet du pôle criminel
compétent sur tout le ressort de la cour.

Elle est de tous les transports sur les scènes de crime,
de toutes les opérations judiciaires
ou de celles conduites en coordination avec vous monsieur le préfet.
Elle donne l'exemple.

Elle est de ces chefs qui ne disent pas « allez-y » mais « suivez-moi ».

C'est parfois sur trois scènes de crime
dans la même nuit ou la même journée qu'elle est présente.
Quand elle rentre dans son bureau,
il lui reste à accomplir son travail de chef de juridiction et de
magistrat,
avec un soutien administratif insuffisant.
Il lui arrive de parvenir à rentrer chez elle et à retrouver sa famille.
Et, sur le chemin, elle peut être directement confrontée à la violence
impulsive ou préméditée
qui sévit n'importe où et n'importe quand.
Elle a ainsi été à même de juger concrètement
la réactivité de certains services.

L'action des parquets

est similaire à celle de Sisyphe ou celle des Danaïdes.

Il y a encore tant à faire sur les trois territoires de ce ressort en matière :

- d'atteintes à la probité, de corruption, de blanchiment,
- de délinquance économique et financière, de fraude sociale, de fraude fiscale,
- d'atteintes à l'environnement et à la biodiversité,
- d'infractions à l'urbanisme,
- de travail dissimulé,
- de violence routière mortifère.

Un bilan appelle une stratégie.

Elle s'impose à nous.

En cohérence et complémentarité avec l'action de l'Etat,
le parquet général veillera à impulser
une politique pénale déterminée
pour prévenir et réprimer la violence, en particulier criminelle.
Ce seront surtout les procureurs qui seront à la manœuvre.
Elles ont la direction de l'activité de police judiciaire.

Ces lignes de l'action judiciaire ne sauraient être déterminées,
depuis Paris,
par la direction générale de la gendarmerie nationale
et
la direction centrale de la police nationale.

Mon général, monsieur le directeur territorial, mon colonel,

je regarderai avec intérêt les moyens qui vous mettrez en œuvre pour établir la cartographie spatio-temporelle des homicides, pour établir le profil des auteurs et des victimes, pour déterminer les causes des passages à l'acte, réelles ou invoquées, pour disposer des moyens en enquêteurs, fut-ce en recourant à des unités spécialisées de l'Hexagone ou à des renforts temporaires dédiés.

En clair, il nous faut réfléchir à la mise en œuvre d'une police prédictive.

A ce titre, il faudra parvenir à obtenir en Guadeloupe plus d'analystes, plus d'enquêteurs spécialisés en délinquance économique et financière

Car si c'est une minorité des crimes d'homicides et tentatives d'homicides

qui est en lien avec le narcobanditisme
il faudra néanmoins savoir identifier
les chefs des gangs et les financiers,
il faudra
– en lien avec le GIR –
savoir les atteindre sur le plan patrimonial.

Frapper le patrimoine.

Ce sera un des axes majeurs pour mettre un frein
au pouvoir économique de ces gangs,
aux prémisses de leur évolution maffieuse
et surtout
à ce qui ressemble à des crimes de sang
en lien avec des guerres territoriales.

C'est par notre action commune
et une stratégie construite localement
que nous pourrons être plus efficaces

Un pôle anti criminalité

Alors, face au constat d'une criminalité en hausse (trois homicides et deux tentatives dès la première semaine de 2026), avec monsieur le premier président, nous avons ardemment milité pour la création d'un pôle anti criminalité et pour l'armer de magistrats supplémentaires.

Avec monsieur le premier président, nous avons défendu, deux années durant, qu'il fallait faire évoluer les effectifs des juridictions pour prendre en compte l'évolution exponentielle de la criminalité et de la délinquance dans tout notre ressort.

Là aussi, ce qui nous animait n'était rien d'autre que ces principes d'égalité du citoyen devant la loi et d'égalité dans l'accès à la justice.

S'agissant des parquets et du parquet général, en septembre prochain, avec les annonces faites par le ministre, nous pouvons espérer bénéficier :

- de la création d'un 11^e poste de substitut à Pointe-à-Pitre et la magistrat partante sera immédiatement remplacée,
- de la création d'un 3^e poste de substitut à Saint Martin,
- de la création d'un 5^e poste de magistrat au parquet général,
- de l'affectation d'un 2^o magistrat placé au parquet général sur un poste vacant depuis des années.

Ces effectifs nous permettront d'être mieux organisés, encore plus réactifs

et je l'espère plus pro-actifs
dans l'action conduite par les procureurs de la République
contre la criminalité en Guadeloupe.

L'objectif est encore et toujours de rendre un meilleur service
à la population guadeloupéenne et des îles du Nord,
afin de répondre à l'exigence
du respect du principe constitutionnel d'Égalité.

Cette manière d'être et de faire nous permettra aussi, avec l'action du secteur associatif, de la protection judiciaire de la jeunesse et du service pénitentiaire de probation de donner du corps au principe de Fraternité.

Car les solutions à la criminalité en Guadeloupe, ce n'est pas la Justice qui les détient seule.

Le président du Conseil régional et le maire de Pointe-à-Pitre ont fait des propositions.

Rappelons ici que les modes d'action pour prévenir et réduire la criminalité ont été étudiés par l'ONU et nombreux d'organisations gouvernementales et, surtout, que des villes comme Chicago et Détroit ont su mettre en place des politiques publiques pour parvenir à réduire significativement la criminalité qui y sévissaient.

Pour cela il faut identifier les causes.

En Guadeloupe, illettrisme, déscolarisation, pauvreté, culture de la violence et fascination pour les armes amplifiée par clips d'artistes, pertes de repères, déstructuration des familles, habitat dégradé et souvent indigne, urbanisme inadapté et tant d'autres causes qui génèrent du désespoir, de la résignation et une perte de sens à laquelle pallient des groupes criminels.

Tout cela constitue un terreau pour la délinquance.

Ensuite, il faut développer des actions universelles mais aussi sélectives, selon les quartiers, les rues, les territoires à risque et en fonction des populations à risque pour, précisément redonner un autre sens à la vie en société et redonner de l'espoir.

Il faut donc s'attaquer aux causes précoces de la criminalité.

Cela implique de réduire les facteurs de risque individuels et collectifs en prenant en compte les facteurs culturels spécifiques.

Il faut rechercher à renforcer les liens sociaux, l'aide à la parentalité

Il faut surtout accepter de cibler les actions prioritaires sur les plus jeunes, les 4 – 14 ans sur les ceux qui sont le plus en difficulté ou situation à risque.

Cela passe par l'éducation, l'instruction, la formation civique la formation professionnelle, et bien entendu par l'emploi.

Il faut lutter contre l'habitat insalubre, repenser l'urbanisme, Il faut éliminer les opportunités de commission d'infraction par l'aménagement du milieu.

Je suis aussi persuadé que rien ne se fera sans le renforcement des compétences des polices municipales Sans une véritable politique de police de proximité et d'occupation du terrain complémentaire à la vidéosurveillance mais aussi avec une intervention rapide de la police et de la gendarmerie.

Il faut réfléchir à la création de centres de lutte contre la criminalité en temps réel.

Mais, ces actions ne seront pas couronnées de succès s'il n'y a pas en même temps

Des programmes de réinsertion en prison et en milieu ouvert pour prévenir la récidive,

Autrement dit si on ne renforce pas les équipes de la protection judiciaire de la jeunesse et du service de probation.

Une classe Prépa'Talents

Qui seront donc ces magistrats nommés
en Guadeloupe et à Saint Martin ?
Des collègues confirmés ?
Des auditeurs sortant de l'Ecole Nationale de la Magistrature ?
Probablement les deux options et cela sera très bien ainsi ?

Seront-ils issus des Antilles-Guyane ?

Contrairement à ce qui exprimé, ici où là, nous comptons déjà
au nombre des magistrats affectés dans ce ressort,
plusieurs collègues d'origine antillaise.

Mais, avec monsieur le premier président,
dès notre arrivée en Guadeloupe,
nous avons regardé et écouté et nous avons été sensibles
à deux expressions.

Celle de Guadeloupéens
qui s'étonnaient, parfois s'indignaient,
d'une justice composée de magistrats venus de l'Hexagone
et qui seraient, en dépit de formations idoines,
par trop ignorants des réalités historiques, culturelles,
sociologiques et sociétales, économiques et politiques
de la Guadeloupe.

Celle d'étudiants guadeloupéens
qui s'étaient persuadés que le concours d'entrée
à l'Ecole Nationale de la Magistrature n'étaient pas fait pour eux.
Il fallait comprendre pour nous, des Noirs des Antilles.

Je ne sais rien des convictions de monsieur le premier président,
mais je crois pouvoir dire que nos conceptions de la République,
nos appréhensions des principes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité
nous ont fait réagir.

Nous étions confrontés à une rupture du principe d'égalité
dans l'accès à la fonction public.

Nous prenions conscience du ~~s~~ et chez ce ~~s~~ comme au sein de la population que le principe d'Egalité ne s'appliquerait pas pleinement comme aux étudiants et aux just ~~s~~ de l'H

Alors nous avons conçu ce projet

L'Université,

et nous en remercions son présid ~~e~~ ~~ent~~ a adhéré à cette idée un peu utop ~~i~~

L'Ecole Nationale de la Magistrature ~~re~~ est pl et nos remerciements vont aussi à ~~M~~me R directrice de notre « maison mère » ~~son~~ à Madame Chevrier, Secrétaire génér ~~adu~~ aux membres du cabinet de monsie ~~ur~~ rma et enfin et surtout,

à monsieur Gérald Darmanin, ministre ~~re~~ de la qui, lors de son passage en Guadeloupe, au a porté sur les fonts baptismaux

cette Classe Prépa'Talents pour la magistrat en signant une lettre d'intention avec monsieur le président de l'Université.

Nous prenions conscience du sentiment chez ces jeunes gens, comme au sein de la population, que le principe d'Egalité ne s'appliquerait pas pleinement à eux comme aux étudiants et aux justiciables de l'Hexagone.

Alors nous avons conçu ce projet d'une classe Prépa'Talents.

L'Université,
et nous en remercions son président présent avec nous aujourd'hui,
a adhéré à cette idée un peu utopique.
L'Ecole Nationale de la Magistrature s'y est pleinement impliquée
et nos remerciements vont aussi à Madame RORET,
directrice de notre « maison mère » et à son directeur adjoint,
à Madame Chevrier, Secrétaire générale du ministère de la Justice,
aux membres du cabinet de monsieur Darmanin,
et enfin et surtout,
à monsieur Gérald Darmanin, ministre de la Justice
qui, lors de son passage en Guadeloupe, au mois de décembre dernier,
a porté sur les fonts baptismaux
cette Classe Prépa'Talents pour la magistrature
en signant une lettre d'intention
avec monsieur le président de l'Université.

Rendez-vous à la rentrée universitaire de septembre
C'est demain.

Il s'agira, soulignons-le avec fierté, de la première
pour l'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature
de tous les Outre-mers.

Lors des Journées Outre-mers de la Justice,
monsieur le Ministre Darmanin
a invité les autres cours d'appels ultramarins à s'inspirer
de l'exemple de la Guadeloupe.

Rendez-vous à la rentrée universitaire de septembre 2026.

C'est demain.

Il s'agira, soulignons-le avec fierté, de la première classe Prépa'Talents pour l'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature de tous les Outre-mers.

Lors des Journées Outre-mers de la Justice, monsieur le Ministre Darmanin a invité les autres cours d'appels ultramarines à s'inspirer, rapidement, de l'exemple de la Guadeloupe.

En conclusion

Vous l'avez compris,

la cour d'appel de Basse-Terre et les juridictions du ressort
ont mis en œuvre de nombreux chantiers.

Vous avez vu le film réalisé par monsieur Manuel CONGRE.

Il est consacré au ravalement du palais de justice de Basse-Terre.

Pour nous, les chefs de cour, c'était un passage obligé.

Un bâtiment vétuste,

combien de fois l'avons-nous dit lors d'audiences solennelles,

un site indigne des Guadeloupéens,

ceux qui viennent pour y être jugés, ceux qui y travaillent.

Un élément du patrimoine abandonné.

Ce ravalement nous l'avons voulu. Il aura fallu se battre et combattre.

Nous l'avons obtenu.

L'APIJ nous a accompagné.

Comme elle nous accompagne

pour le chantier de la cité administrativo-judiciaire de Saint Martin.

Tous nos remerciements pour avoir permis cette réalisation
et

tous nos remerciements vont aussi aux compagnons,
ces ouvriers qui ont eu à cœur de faire du bel ouvrage.

Un grand merci aussi
à l'Architecte en chef des Monuments Historiques
et à l'Architecte des Bâtiments de France.

Tous nos remerciements à Monsieur Manuel CONGRE pour son film.

Et ce n'est pas fini.

Nous envisageons désormais la réfection des salles d'audience,
dont celle-ci, et des façades intérieures.

Agir et ne pas subir.

Monsieur le premier président,
vous le direz, nous ne cédons pas à la résignation.

Ce chantier du ravalement est pour nous symbolique et c'est pourquoi nous vous l'avons présenté. Il est le symbole d'une justice en mouvement, plus humaine et qui s'ouvre à la Cité, qui s'ouvre aux habitants de la Guadeloupe, de Saint Barthélémy et Saint Martin.

Les actions conduites dans les tribunaux judiciaires et qu'évoqueront certainement les présidents et procureurs de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre en attestent.

Dans son article 1, la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer dispose que :

« La République reconnaît aux populations des outre-mers

le droit à l'égalité réelle au sein du peuple français »,

et plus loin dans cet article on lit

« Cet objectif d'égalité constitue une priorité de la Nation ».

Nous ne faisons donc qu'appliquer la loi.

Le ministère public qui porte la parole de la Nation devant les juridictions ne saurait faire autrement.

Ce principe d'égalité éclaire nos chantiers car il induit celui de fraternité.

A ce stade de mon propos,
au nom des magistrats du parquet général, en mon nom,
comme celui des fonctionnaires et des contractuels
aux côtés desquels nous travaillons,

je vous souhaite une belle et heureuse année 2026,

qu'elle vous offre toutes les opportunités
d'épanouissement personnel et professionnel,
et
je souhaite pleine réussite aux équipes que vous dirigez.

Mais surtout, face à la violence meurtrière
sans limite
que nous avons vécue et vivons encore,
les récentes expressions de parlementaires et de maires,
les derniers travaux du CLSPD de Pointe-à-Pitre,
les réactions de personnalités guadeloupéennes, dont des artistes,
nous invitent à l'optimisme.